«Nous essayons de tenir l’image de pays des droits de l’homme que les étrangers ont de nous en ne disant vraiment non à personne. Au final, le système est débordé et cela nous coûte cher»

02/06/2021 à 14h41



« Nous essayons de tenir l’image de pays des droits de l’homme que les étrangers ont de nous en ne disant vraiment non à personne. Au final, le système est débordé et cela nous coûte cher »

[…] Touma, 28 ans, ne parle pas un mot de français, a fui la guerre du Soudan lui réservant une mort certaine, traversé le désert, la Libye et la Méditerranée, avant d’arriver en Italie au plus fort de la vague migratoire de 2015-2016 puis de rejoindre la France. La journaliste parisienne ne sait alors rien de ce parcours, et pas encore que son engagement à épauler Touma une fois par semaine l’occupera toujours des années plus tard. Car la machine administrative tourne en rond, maintenant dans un « no man’s land » ces réfugiés que, pourtant, la France promet d’accueillir. Elle raconte cette

attente sans fin dans Survivant (Marabout, collection Epoque épique, 182 pages, 17,90 €).

[…]

Que serait le courage politique sur cette question ?

Nous essayons de tenir l'image de « pays des droits de l'homme » que les étrangers ont de nous en ne disant vraiment non à personne. Au final, le système est débordé (à chaque rendez-vous à la préfecture de Paris, des centaines de mètres de queue et des heures d'attente). Non seulement nous n'arrivons pas à absorber ce flux mais en plus, cela nous coûte cher : j'évalue à 50 000 euros le coût des diverses formes de soutien reçues par Touma depuis son arrivée, sans compter le prix de l'escorte et du billet d'avion pour l'« éloigner » en Italie, alors que les policiers savaient très bien qu'il serait revenu en France trois jours plus tard. On pourrait réorganiser totalement le traitement des dossiers au lieu de procrastiner, notamment avec l'aide du numérique. Et si on ne peut plus offrir l'asile à des personnes comme lui, qu'on leur dise avant de leur créer ces épreuves ! **Pourquoi ne pas publier des tribunes dans les médias de leurs pays pour les prévenir de ce qui les attend avant qu'ils ne s'exilent ?**

Une grande partie du problème s'explique par la fameuse « procédure de Dublin » entre pays européens ?

On en connaît souvent le principe – il faut déposer sa demande d'asile dans le premier pays européen où l'on a mis le pied –, mais pas forcément cette subtilité : **si vous parvenez à rester dix-huit mois dans un autre pays de l'Union européenne, vous pouvez alors y soumettre votre dossier. C'est absurde : on vous donne un espoir… à condition de vivre clandestinement un an et demi dans le pays où vous souhaitez vous installer, alors que vous êtes présent légalement en Europe en tant que demandeur d'asile. C'est déjà incompréhensible pour nous, comme quelqu'un qui descend des montagnes du Soudan peut-il le**

concevoir ? C’est en tout cas ce qui se passe pour Touma, débarqué en Italie où a accosté le bateau humanitaire qui l’a sauvé mais qui veut vivre en France depuis le début.

[…]

L’Opinion